Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-282201102-20260911-2026_47-DE

CENTRE DE GESTION
de la fonction publique territoriale

Conseil d'Administration – 11 septembre 2026

Délibération N°2026-47

Direction Prévention et Santé au Travail

Rapporteur : Nicole OGER, 2ème Vice-présidente

Rapport n° D-1 a) Prochain marché d'assurance-groupe statutaire 2028-2031 : « Point d'étape du marché d'AMO »

Prochain marché d'assurance-groupe statutaire (2028-2031) : Point d'étape du marché d'AMO

Le contrat-groupe d'assurance statutaire actuel, souscrit auprès du groupement CNP ASSURANCES et RELYENS, prendra fin au 31 décembre 2027.

Dans cette perspective, le Centre de Gestion prépare dès à présent la prochaine procédure de mise en concurrence des compagnies d'assurance et des courtiers, afin de garantir l'obtention d'une offre sécurisée, performante et adaptée aux besoins des collectivités adhérentes.

Afin d'accompagner cette démarche et conformément à la délibération N°2026-15 du Conseil d'Administration du 10 avril 2026, un marché à procédure adaptée a été lancé pour sélectionner un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé, chargé de sécuriser le montage juridique, technique et financier de ce futur contrat.

La consultation, dont la date limite de réception des candidatures était fixée au 29 mai à 12h00, sur la plateforme « Megalis », a permis de recevoir deux offres :

- THILLA RISKS SOLUTIONS - 49800 TRELAZE (société créée en 2025 – pas de CA connu)
- PROTECTAS - 35390 GRAND FOUGERAY (société créée en 2006 – CA 2025 : 2 968 073 €)

L'audition des candidats, organisée le 11 juin 2026, a permis d'apprécier la qualité des offres présentées ainsi que les méthodologies proposées. À l'issue de ces échanges et au regard des précisions apportées lors des entretiens en visioconférence, l'analyse des offres a conduit au classement suivant :

	Valeur technique sur 50	**Références** Sur 30	**Prix** sur 20	**TOTAL** sur 100	**Classement**
PROTECTAS	50	30	20	100	**1**
THILLA RISKS SOLUTIONS	25	17	11.14	53.14	**2**

L'entreprise PROTECTAS, pour un montant total de 12 360 €, a donc été désignée attributaire du marché.

Son offre, économiquement la plus avantageuse, s'est distinguée par sa qualité globale, son équilibre et la pertinence de son accompagnement, au regard des enjeux liés au renouvellement du contrat-groupe d'assurance statutaire du CDG22, contrat particulièrement stratégique et complexe.

Pour le Président, et par délégation, Le Directeur Général des services, a signé le marché le 1er juillet 2026.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-282201102-20260911-2026_47-DE

Délibération
N°2026-47

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 SEP. 2026

Vincent LE MEAUX
Président du CDG 22

CENTRE DE GESTION CÔTES D'ARMOR

Le Conseil d'Administration, prend connaissance des résultats de la consultation relative au marché d'assistance à maitrise d'ouvrage et de l'offre retenue car économiquement la plus avantageuse, avec la société PROTECTAS, pour un montant de 12.360€.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 29 (dont 4 pouvoirs)

Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

CENTRE DE GESTION CÔTES D'ARMOR

Le Président,

Vincent LE MEAUX
Président de Guingamp Paimpol Agglomération